



CLUBS

RÉUNION DU 20 Août 2018

INACTIVITES PARTIELLES SAISON 2018/2019

- 552955 – A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON – Toutes les catégories Féminines – Enregistrées le 14/08/18.
552858 – S.C. PORTES DE L'AIN – Catégorie U15 – Enregistrée le 02/08/18.
533172 – CHALLES S.F. – Catégorie Seniors – Enregistrée le 17/08/18.
550461 – LYON MOULIN A VENT – Catégorie Seniors – Enregistrée le 20/08/18.
519783 – F.C. SAUZET – Catégorie U15 – Enregistrée le 20/08/18.
520835 – A.S. DES BUERS VILLEURBANNE – Catégorie U17 – Enregistrée le 20/08/18.
514865 – U.S. VAL D'AMBY HIERES S/AMBY – Catégorie Seniors – Enregistrée le 20/08/18.
512152 – U.S. LUSSAS – Toutes les catégories Féminines – Enregistrées le 20/08/18.

REPRISE D'ACTIVITE SAISON 2018/2019

- 532455 – A.S. BEAUX MALATAVERNE – Enregistrée le 20/08/18.

NOUVEAUX CLUBS SAISON 2018/2019

- 564023 – LAMBRETTA LOISIRS FOOTBALL CLUB.
564024 – SPORT DANS LA VILLE.

INACTIVITES TOTALES SAISON 2018/2019

- 608961 – GPT SOLIDARITE PERS.MUN. ANNECY – Enregistrée le 20/08/18.
581907 – F.C. BATHERNAY – Enregistrée le 16/08/18.

FUSION SAISON 2018/2019

- 528031 – US LE CHABLE BEAUMONT
515567 – US COLLONGES SS/SALEVE
547281 – BEAUMONT COLLONGES FOOTBALL CLUB.



Crédit Mutuel

Cette Semaine

Clubs	1	Coupes	9
Sportive Seniors	2	Délégations	9
Sportive Jeunes	5	Contrôle des Mutations	10
Futsal	8		

SPORTIVE SENIORS

RÉUNION DU LUNDI 20 AOÛT 2018

Président des Compétitions : M. BEGON Yves.

Présents : M. HERMEL Jean-Pierre.

Excusés : MM. AURIAC Claude, CHABAUD Louis, JOYON Eric, LOUBEYRE Roland.

INFORMATIONS

REPRISE DES CHAMPIONNATS SENIORS

* **N3** : 18 août 2018

* **R1** : 25 août 2018

* **R2 et R3** : 09 septembre 2018

A NOTER :

- Le stage annuel des arbitres de Ligue étant prévu pour le samedi 1ER septembre 2018, **les matchs des championnats N3 et R1 prévus à cette date se disputeront le dimanche 2 septembre 2018.** Merci d'en prendre acte.

Les Clubs du Championnat N3 doivent établir et faire signer par le Délégué une feuille de recette (entrées payantes ou non) et la transmettre rapidement à la Ligue. La billetterie est **OBLIGATOIRE** (voir règlement FFF). La Commission Régionale des Compétitions contrôlera toutes les rencontres. Amende FFF de 35 Euros en cas de manque.

HORAIRES NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES DES CETTE SAISON (2018/2019)

A l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'est tenue à Lyon le 30 Juin 2018, les Clubs ont adopté des nouvelles dispositions concernant les modifications des horaires (cf. article 31 des R.G. de la Ligue) :

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

L'horaire légal : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

L'horaire autorisé : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

L'horaire négocié : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

SENIORS

Horaire légal :

- Samedi 18h00 en R1.
- Dimanche 15h00 en R2 et R3.

Horaire autorisé :

- Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1.
- Dimanche 14h30 en R2 et R3.
- Dimanche entre 12h30 et 13h00 : uniquement- en lever de rideau et avec exclusion du R1.
- Samedi entre 19h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R2 et R3.
- Samedi entre 18h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R1.

SENIORS FEMININES

Horaire légal :

- Dimanche 15h00

Horaire autorisé :

- Dimanche 14h30
- Dimanche entre 12h30 et 13h00 : uniquement en lever de rideau.
- Samedi entre 19h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R2F.
- Samedi entre 18h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R1F.

JEUNES

Horaire légal :

- Dimanche 13h00.

Horaire autorisé :

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes.
- Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

JEUNES FEMININES

Mêmes règles que pour les Jeunes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE : Cette période dite D'EXCEPTION se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification**

interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement) ».

RAPPEL

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre. Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

HORAIRES (COURRIERS DES CLUBS)

N3 :

* F.C. CHAMALIERES :

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 20h00.

* AC. SP. MOULINS FOOTBALL :

Matchs à domicile programmés :

Jusqu'au 15 septembre 2018 : le samedi à 18h00 au stade Hector Rolland 2.

Du 15 septembre au 15 novembre 2018 : le dimanche à 15h00 au stade Hector Rolland 2.

Du 15 novembre au 31 décembre 2018 : le dimanche à 14h30 au stade Hector Rolland 2.

Du 1er janvier 2019 au 31 mai 2019 le samedi à 18h30 au stade Hector Rolland 1.

* YTRAC FOOT :

Période hors hivernale : matchs à domicile programmés le samedi à 18h00.

Période hivernale : matchs à domicile programmés le dimanche à 15h00.

R1 - Poule A :

* F.C. 2A CANTAL AUVERGNE (2)

Tous les matchs à domicile programmés le dimanche à 15h00.

* A.S. DOMERAT :

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00.

* LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE (2) :

Tous les matchs à domicile programmés le dimanche à 15h00.

R1 - Poule B :

* CLUSES SCIONZIER F.C. :

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 18h00.

* COTE CHAUDE SPORTIF :

Le match n° 21086.1 : COTE CHAUDE SPORTIF / U.S. FEURS se disputera le samedi 25 août 2018 à 18h00 au stade Salif Keita, Parc des Sports de l'Etivallière à Saint Etienne.

* DOMTAC F.C. :

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 18h00 au stade de l'Hippodrome à La Tour de Salvagny (synthétique).

* U.S. FEURS :

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 18h00.

* HAUTS LYONNAIS :

Tous les matchs à domicile programmés le dimanche à 15h00 au stade de la Neylière.

R2 - Poule A

* FC ALLY MAURIAC :

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 20h00 au stade Jean Lavigne.

* A. VERGONGHEON ARVANT :

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00.

* R.C. VICHY :

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00 au stade Louis Darragon de Vichy.

R2 - Poule B :

* A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES :

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00.

* S.C. SAINT POURCAIN SUR SIOULE :

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 20h00.

R2 - Poule C :

* U.F. BELLEVILLE SAINT JEAN D'ARDIERES :

Tous les matchs à domicile programmés le dimanche à 15h00 au stade Saint Jean Concordance.

* F.C. COTE SAINT ANDRE :

Tous les matchs à domicile programmés le dimanche à 15h00.

* F.C. LYON FOOTBALL :

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 20h00.

* E.S. TARENNAISE :

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00 au stade Joseph Bardassier.

* THONON EVIAN F.C. :

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00 au stade Joseph Moynat à Thonon Les Bains.

R2 – Poule D :*** FC CHARVIEU CHAVAGNEUX :**

Tous les matchs à domicile programmés le dimanche à 15h00.

*** CHASSIEU DECINES F.C. :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00.

*** F.C. VAULX EN VELIN (2) :**

Tous les matchs à domicile programmés le dimanche à 15h00.

R2 – Poule E :*** A.S. BRON GRAND LYON :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 20h00.

*** FIRMINY INSERSPORTS :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00.

*** ROANNAIS FOOT 42 :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00.

*** VENISSIEUX F.C. :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00 au stade Gerin (pelouse)

R3 – Poule A :*** Esp. CEYRAT :**

Le match n° 20333.1 : Esp. Ceyrat / Ent. F.C. Saint Amant et Tallende se disputera le samedi 08 août 2018 à 20h00 au stade Olivier Vernadal de Ceyrat.

*** Am. C. CREUZIER LE VIEUX :**

Tous les matchs à domicile programmés le dimanche à 15h00.

R3 – Poule D :

* Les matchs pour les 6 premiers mois de la saison se disputeront sur le terrain de Celles-sur-Durolle.

R3 – Poule E :*** ENT. SP. CREST AOUSTE :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00.

***USG LA FOUILLOUSE :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00.

R3 – Poule F :*** S.C. CALUIRE :**

Tous les matchs à domicile programmés le dimanche à 15h00.

R3 – Poule G :*** O.C. D'EYBENS :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00.

*** HAUTS LYONNAIS :**

Tous les matchs à domicile programmés le dimanche à 15h00 au stade Thomas Granjon.

*** F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP :**

Tous les matchs à domicile programmés le dimanche à 15h00.

*** U.S. SAINT GALMIER CHAMBOEUF SPORTS :**

Tous les matchs à domicile programmés le dimanche à 15h00.

R3 – Poule H :*** U.S. VILLARS :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h30.

R3 – Poule I :*** U.S. ANNEMASSE/GAILLARD :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00 au stade Jeantet.

*** A.S. MONTREAL LA CLUSE NANTUA :**

Tous les matchs à domicile programmés le dimanche à 15h00.

*** G.F.A. RUMILLY-VALLIERES :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00 sur le complexe de Rumilly.

R3 – Poule J :*** O. DE BELLEROCHE :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00.

***CS AMPHION PUBLIER :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 19h00.

PLANNING DES REUNIONS DES CLUBS

En ce début de saison, la Ligue LAuRAFoot invite les clubs disputant un championnat régional Seniors à participer à des réunions d'information. Celles-ci se dérouleront selon le calendrier ci-après :

* Clubs Seniors NATIONAUX :

Mercredi 22 août 2018 à 18h00 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe).

* Clubs Seniors R1 poule A, R2 poules A et B :

Mardi 28 août 2018 à 18h30 au siège de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE.

* Clubs Seniors R1 poule B, R2 poules C, D et E :

Jeudi 30 août 2018 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe).

* Clubs Seniors R3 poules E, F et G :

Lundi 03 septembre 2018 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola-Vologe).

* Clubs Seniors R3 poules H, I et J :

Mercredi 05 septembre 2018 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola-Vologe).

* Clubs Seniors R3 poules A, B, C et D :

Jeudi 06 septembre 2018 à 18h30 au siège de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE.

Le Président de la Commission, Le Secrétaire,

M. BEGON Yves

M. HERMEL Jean-Pierre

SPORTIVE JEUNES**RÉUNION DU LUNDI 20 AOÛT 2018**

Président des compétitions : M. BEGON Yves.

Présent : M. BELISSANT Patrick.

Excusés : MM. AMADUBLE Philippe, ARCHIMBAUD Anthony, GODIGNON Michel, MORNAND André.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE**SAISON 2018-2019**

La Commission enregistre l'engagement de 283 équipes U18 ou U19 se répartissant de la sorte :

- Nationaux : 3
- R1 : 21
- R2 : 38
- District : 221

Pour la phase nationale, 9 clubs seront qualifiés en plus des 3 nationaux (A.S. SAINT ETIENNE, OLYMPIQUE LYONNAIS et LE PUY FOOT 43 AUVERGNE).

Le 1er tour fédéral (1/64ème de finale) se déroulera le 16 décembre 2018.

ORGANISATION DE LA PHASE REGIONALERappel :

Suite à la réforme de l'organisation de la Coupe au niveau fédéral (7 tours au lieu de 8) entraînant la baisse du nombre de qualifiés pour les 1/64èmes de finale de 18 à 9 (hors nationaux), la Commission est dans l'obligation de prévoir un tour supplémentaire.

Elle modifie en conséquence le déroulement de la phase régionale et retient le 28 octobre 2018 pour l'organisation d'un tour supplémentaire de la manière suivante :

CALENDRIER DE LA PHASE RÉGIONALE :

- 09 septembre 2018 : 1er tour régional
- 23 septembre 2018 : 2ème tour régional
- 14 octobre 2018 : 3ème tour régional
- 28 octobre 2018 : 4ème tour régional
- 11 novembre 2018 : 5ème tour régional
- 25 novembre 2018 : 6ème tour régional

ORGANIGRAMME DE LA PHASE RÉGIONALE :*** 1er tour (09 septembre 2018)**

13 matchs programmés et 195 exempts soit 208 qualifiés.

*** 2ème tour (23 septembre 2018)**

208 équipes du 1er tour + 38 équipes de R2 = 246 équipes soit 123 matchs à programmer.

*** 3ème tour (14 octobre 2018)**

123 équipes qualifiées du 2ème Tour + 21 équipes de R1 = 144 équipes soit 72 matchs à programmer.

*** 4ème tour (28 octobre 2018)**

72 équipes qualifiées du 3ème tour soit 36 matchs à programmer.

*** 5ème tour (11 novembre 2018)**

36 équipes qualifiées soit 18 matchs à programmer.

*** 6ème tour (25 novembre 2018)**

18 équipes qualifiées soit 9 matchs à programmer.

1ER TOUR : DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018**A 15H00 SUR LE TERRAIN DES CLUBS 1ERS NOMMÉS**

N° 1	517321	ST VICTOR U.S.	551346	NORD VIGNOLE A.S.
N° 2	541847	F.C. ALLY-MAURIAC	590140	Gr. VALLEE DE L'AUTRE
N° 3	511575	A.S. MONTREAL LA CLUSE	504385	AMBERIEU F.C.
N° 4	535244	BEAUVOIR U.S.	550032	F.C. LA TOUR SAINT CLAIR
N° 5	563569	F.C. EST ROANNAIS	547504	RIORGES F.C.
N° 6	529727	ST PAUL EN JAREZ	554178	A.FEU VERT
N° 7	551005	F.C. CHAMBOTTE	581290	Gr. JEUNES EPINE
N° 8	524474	C.O. CHAVANOD	517778	THYEZ ENT. S.
N° 9	526932	CLERMONT Ec. FRANC ROSIER	581946	Gr. DE L'AUZON
N° 10	582563	Gr. Av2 A	530348	A.S. CHADRAC
N° 11	582563	Gf. HERMITAGE TOURNON	519727	CHAVANAY A.S.
N° 12	504671	DECINES U.G.A.	517825	RILLIEUX Olympique
N° 13	504446	LIERGUES E.S.	582751	OL. SUD REVERMONT 01

NOTA – Suite au retrait de la compétition de l'Union Football Belleville Saint Jean d'Ardières, il convient d'accepter l'engagement de l'Olympique Sud Revermont et d'enregistrer la modification du match n° 13 ci-dessus qui devient LIERGUES E.S. / Olympique SUD REVERMONT, cette équipe prenant la place du club défaillant.

Prochain tour : 23 septembre 2018.

CHAMPIONNATS DES JEUNES**HORAIRES DES RENCONTRES****NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES DES CETTE SAISON (2018/2019)**

A l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'est tenue à Lyon le 30 Juin 2018, les Clubs ont adopté des nouvelles dispositions concernant les modifications des horaires (cf. article 31 des R.G. de la Ligue) :

« Il y a 3 types d'heure, à savoir :

- **L'heure légale** : c'est l'heure qui est automatiquement entrée dans la base informatique et qui, aucun Club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.
- **L'heure autorisée** : c'est l'heure qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son heure légale. L'heure autorisée est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
- **L'heure négociée** : c'est l'heure qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

Pour les championnats de jeunes, l'heure ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

- **Heure légale** :
Dimanche 13h00.
- **Heure autorisée** :
Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes
Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

JEUNES FEMININES

Mêmes règles que pour les Jeunes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'heure légale sera appliqué.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 Périodes régissent les changements d'heure :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'heure souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'heure demandé.**
- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

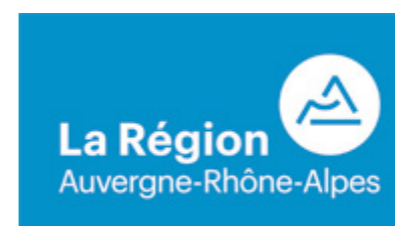
- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement) ».

Le Président,

Le Secrétaire,

M. BEGON Yves

M. BELISSANT Patrick

SOYONS SPORT**RESPECTONS L'ARBITRE**

FUTSAL

RÉUNION DU 20 AOÛT 2018

Présidence : M. Dominique D'AGOSTINO.
Co-président : M. Eric BERTIN.
Assiste : M. Yves BEGON (Président du département sportif).

HORAIRES

Les clubs sont invités à communiquer à la Commission Régionale Sportive l'horaire officiel du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile dans les délais impartis au règlement en respectant les nouvelles dispositions réglementaires.

NOUVELLES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES DÈS 2018-2019

A l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'est tenue à LYON le 30 juin 2018, de nouvelles dispositions réglementaires concernant les horaires des rencontres ont été votées et adoptées par les clubs.

Elles sont applicables dès la saison 2018-2019 (cf. : article 4.4 du règlement des championnats régionaux Futsal de la LAuRAFoot).

Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile (championnat et coupe LAuRA), le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 18h00.

La Commission sportive communique le jour et l'horaire retenu, qui devient l'horaire légal, à l'ensemble des clubs.

Toutefois, les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptées par la Commission Régionale Sportive). A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 Futsal sont fixés le même jour et à la même heure, le samedi à 18h00. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations ».

LEVER DE RIDEAU (CF. :ART. 4.6)

Le match devra débuter 2 heures minimum avant le coup d'envoi du match principal tout en respectant la plage horaire imposée pour le championnat de Ligue.

GYMNASES

RAPPEL :

Obligation est faite aux clubs d'utiliser des gymnases classés :

- Pour la R1 Futsal : gymnase classé en Niveau 2

- Pour la R2 Futsal : gymnase classé en Niveau 3.

FORMATIONS TECHNIQUES

Inscriptions sur le site internet de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

- * **Module Futsal base (découverte + perfectionnement)**

du 02 au 05 janvier 2019 à LYON

- * **Module Futsal perfectionnement**

du 25 au 27 octobre 2018 à COURNON D'AUVERGNE

- * **Certification Fédérale Futsal base**

le 18 janvier 2019 à LYON

le 24 mai 2019 à ANDREZIEUX BOUTHEON.

FORMULAIRE

Dans le cadre de la préparation de la saison sportive 2018-2019, les clubs engagés dans les championnats Régionaux Futsal (R1 et R2) devaient retourner à la Commission Régionale Sportive Futsal la fiche de renseignements requis sur le formulaire qui leur a été adressé en juillet dernier concernant les obligations réglementaires.

A ce jour, la Commission est toujours dans l'attente de ces renseignements émanant des clubs ci-après :

- * ECHIROLLES PICASSO
- * F.C. CHAVANOZ
- * A.S. PTT SAINT ETIENNE
- * A.S. ROMANS
- * VIE ET PARTAGE
- * AIX LES BAINS F.C.

Ces clubs sont conviés à s'acquitter au plus vite de cette formalité indispensable pour le bon fonctionnement de la saison 2018-2019.

COUPE DE FRANCE FUTSAL

Il est rappelé aux Districts d'informer les clubs futsal qui ont la possibilité de s'inscrire en Coupe Nationale Futsal avant la **date limite du 1er septembre 2018.**

COURRIER DES CLUBS

LYON MOULIN A VENT :

La Commission prend acte et regrette la décision du club en date du 20 août 2018 de se déclarer en **inactivité partielle dans la catégorie SENIORS** pour la saison 2018-2019.

Elle demande aux clubs de la Poule A en 1ère phase du championnat Futsal R2 d'enregistrer cette décision.

Les Présidents,

Dominique D'AGOSTINO et Eric BERTIN



COUPES



RÉUNION DU LUNDI 20 AOÛT 2018

Présidence: M. LONGERE Pierre.
Présents : MM. HERMEL Jean-Pierre, CANDELA Vincent.
Excusé : M. RAMON Daniel.

COUPE DE FRANCE 2018/2019

1er tour le 26 Août 2018 à 15h00.

2ème tour le 02 Septembre 2018 à 15h00.

A compter du 1er tour, l'utilisation de la FMI est obligatoire. Transmission du résultat avant le dimanche 20h00 sous peine de sanction.

RENCONTRE 342 : inversion de la rencontre qui devient :
F C FRANC LYONNAIS / ASVEL VILLEURBANNE.

PERMANENCE COUPE DE FRANCE

Le dimanche 26 Août 2018 à partir de 18h30, une permanence fonctionnera pour transmission des résultats, en cas de dysfonctionnement de la FMI aux :

- 04 72 15 30 54
- 04 72 15 30 43
- 04 72 15 30 35.

Le Président,

M. LONGERE Pierre

Le Secrétaire,

M. CANDELA Vincent.

DELEGATIONS

RÉUNION DU LUNDI 20 AOÛT 2018

Présidence : M. LONGERE Pierre.
Présents : M. HERMEL Jean-Pierre.
Excusés : MM. BESSON Bernard, BELISSANT Patrick.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Tél: 06-32-82-99-16

Mail: lraf.ooluneosoleil@gmail.com

COURRIERS RECUS

FFF: Réunion des Responsables Régionaux le 25 Septembre 2018 à Paris.

District de l'Isère : Noté.

Courriers : MM. AUBERGER Daniel et FABREGUE Jérémy :
Remerciements.

FICHE DE RENOUELEMENT 2018-2019

Les fiches de renouvellement ont été transmises par mail à chaque Délégué le 12 Juillet.

A la date de ce jour, non-retour des fiches de Messieurs LOPEZ, RODRIGUES et VIDRY.

RAPPORTS 2018 / 2019

La nouvelle édition est en ligne. Les Délégués doivent utilisés uniquement l'édition 2018/2019.

CHAMPIONNAT N3

RAPPEL :

Les Délégués désignés doivent prendre connaissance du règlement (en ligne sur fff.fr) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, feuille de recettes, etc.....). Les nouveaux cartons de « changement de joueurs » (obligatoire) ont été transmis aux Clubs.

Feuille de recette : En ligne sur la FMI et doit être signée obligatoirement par le Délégué.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat ainsi que la poule.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard. Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 01h30 avant le coup d'envoi. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le nouveau rapport.

Indisponibilités: Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

Le Président,

M. LONGERE Pierre

Le Secrétaire,

M. HERMEL Jean-Pierre

CONTROLE DES MUTATIONS

RÉUNION DU 20 AOÛT 2018

Présidence : M. LARANJEIRA
 Présents : MM. ALBAN,
 Visionconférence : MM. BEGON, DURAND
 Excusés : MM. CHBORA, DI BENEDETTO,
 Assiste : Mme GUYARD, service des licences

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

OPPOSITIONS

DOSSIER N° 176

ESPOIR DE MTSAPERÉ – ligue de Mayotte – BOURA Djailane (senior) – club quitté : ASPTT MOULINS (508950)

Considérant que le club ASPTT MOULINS s'oppose au départ du joueur pour raisons financières, Considérant que le club quitté questionné n'a pas répondu à la commission.

Considérant qu'il n'a pas fourni de justificatifs malgré la demande de la commission faite par mail en date du 7 août. Considérant qu'il s'agit d'une mutation inter-ligue puisque le joueur signe dans un club de la ligue Mahoraise, Considérant que l'article 193.1 des RG de la FFF stipule que « la Commission régionale compétente en matière de changements de club de la Ligue du club d'accueil examine en premier ressort, le cas échéant après enquête effectuée par la Ligue », Considérant les faits précités, La commission laisse le soin à la ligue mahoraise de traiter cette affaire.

DOSSIER N° 177

BOURGES FOOT (Centre Val de Loire) – KEITA Ibrahima (senior) – club quitté : FC ESPALY (523085)

Considérant que le club FC ESPALY s'oppose au départ du joueur pour raisons financières, Considérant que le club quitté a transmis par mail une reconnaissance de dette signée par le joueur, Considérant qu'il s'agit d'une mutation inter-ligue puisque le joueur signe dans un club de la ligue du Centre Val de Loire, Considérant que l'article 193.1 des RG de la FFF stipule que « la Commission régionale compétente en matière de changements de club de la Ligue du club d'accueil examine en premier ressort, le cas échéant après enquête effectuée par la Ligue », Considérant qu'après vérification au fichier, celle-ci s'est déjà saisie du dossier, Considérant que le service administratif a transmis la réponse du club quitté à cette ligue, Considérant les faits précités,

La commission laisse le soin à la ligue du Centre Val de Loire de traiter cette affaire.

DOSSIER N° 178

A. DES GUINÉENS DE LA RÉGION AUVERGNE F. C. – 580690 – SY Ibrahima (senior) – club quitté : COMMENTRY FC (582321)

Considérant que le club a fait opposition pour raison financière, Considérant que le club quitté questionné n'a pas répondu à la commission,

Considérant qu'il a donné son accord via Footclubs suite à l'enquête engagée,

Considérant les faits précités,

La commission clos le dossier suite à la régularisation de la situation.

Cette décision est susceptible d'appel, devant la commission d'appel de ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RS de la LRAF.

Reprise DOSSIER N° 64

ES GENAS AZIEU – 523341 – TINOCHE Sarah (Senior F) – club quitté : FC LYON (505605)

La Commission a pris connaissance de la notification envoyée par le club quitté concernant l'opposition traitée par la Commission en date du 16/07/2018.

Considérant que le club quitté a confirmé par mail officiel la levée de celle-ci après régularisation de la joueuse.

Considérant les faits précités,

La Commission lève l'opposition.

Cette décision est susceptible d'appel, devant la commission d'appel de ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de La FFF.

Reprise DOSSIER N° 114

JS CHAMBERY – 518607 – KALOUL Sami (U19) – club quitté : FC DU NIVOLET (548844)

La Commission a pris connaissance de la notification envoyée par le club quitté concernant l'opposition traitée par la Commission en date du 16/07/2018.

Considérant que le club quitté a confirmé par mail officiel la levée de celle-ci après régularisation du joueur.

Considérant les faits précités,

La Commission lève l'opposition.

Cette décision est susceptible d'appel, devant la commission d'appel de ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de La FFF.

Le Président,
LARANJEIRA Antoine

Le Secrétaire,
ALBAN Bernard